

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOUZE, M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F.,
VINCKIER P., WACQUIER M-P, LECLERCQ R., BUSEYNE S., Conseillers
et BAUDUIN Nathalie, Directrice générale.

Excusés : LEGRAIN P., DESEVEAUX C.

Absente : CHEVALIS A.

Ordre du jour – HUIS CLOS:

1. Désignation du Directeur financier commun Commune/C.P.A.S, à titre stagiaire. – Décision

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, ouvre la séance publique.

Monsieur Pierre Wacquier invite les membres du conseil communal ayant déposé des questions à les présenter :

a) Muriel Delcroix :

1. En 2016, Monsieur le Bourgmestre a pris un arrêté en vue d'interdire le porte à porte sur notre commune. A l'époque, notre colistier, Christian Deketele très actif pour soutenir et vendre pour l'opération orange vous avez demandé de faire une exception à cette interdiction pour la vente des fruits sur l'entité (que tous les citoyens connaissent d'ailleurs) surtout vu l' objet social de cette opération. Vous n'avez jamais entendu raison, ... malgré mes demandes qui ont suivi les années suivantes. Ma question est simple : Qu'est-ce qui vous a fait changé d'avis, le bon sens ? ou la citation : il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ???
2. Qu'en est il des travaux du Commissariat de Brunehaut? Quand celui-ci pourra t-il ouvrir ses portes à la population et donner du confort tant pour le personnel que pour le public ?

Le collègue communal apporte les réponses aux questions déposées :

- a) 1. Pierre Wacquier répond : « C'est vrai qu'en 2016, nous avons refusé pour la simple et bonne raison que le contexte de sécurité de nos citoyens était tout de même limite et donc le porte-à-porte, pour que ça soit clair dans la vision et la réaction des citoyens, le porte-à-porte avait été complètement interdit, mais je suis assez heureux d'apprendre que je ne suis pas totalement un imbécile puisque j'ai changé d'avis puisqu'en 2017 on a autorisé l'opération et dans les années qui ont suivi aussi sauf pendant la période covid sinon l'opération a toujours été autorisée avec naturellement l'aval du Bourgmestre comme le précise le règlement général de police, article je pense 116 ou 117. Et donc voilà cette opération est autorisée à partir du moment où on en fait la demande et on sait très bien, comme tu dis, le symbole c'est l'orange donc il y a la sécurité du citoyen à ce moment-là en pâtit beaucoup moins et cette année on a même été plus loin puisque on a développé une communication active. Nous avons informé la population de cette opération caritative à travers Facebook. C'est une façon de progresser en sachant que le porte-à-porte est toujours interdit suivant le RGP et que pas plus tard que ce week-end, dimanche, j'ai encore été interpellé cinq fois à cause d'un démarchage notamment sur Lesdain qui importune le citoyen. Cette démarche est illégale. Il suffirait que voilà on en fasse la demande et l'autorisation serait peut-être octroyée en fonction de l'analyse de la demande mais moi je répète, notre but premier, c'est surtout, en ces moments d'hiver, la sécurité du citoyen. L'interdiction du porte-à-porte sauf dérogation en fait partie. »
- b) 2. Pierre Wacquier répond : « C'est en cours de finalisation heureusement depuis le temps que ces travaux sont entamés, mais je pense qu'on a vu extérieurement que ça se finalise. Ici nous sommes au stade où le cahier de charge et le marché concernant le mobilier a été lancé. Il y aura analyse des offres et une fois que ce marché sera passé, il faudra attendre, c'est aussi quelques semaines, faudra attendre forcément la livraison puisque c'est du mobilier un peu particulier et j'espère en tout cas que 2e trimestre 2024, on pourra faire le déménagement et que nos policiers pourront se sentir bien dans ce commissariat qui est

tout même un fameux atout au niveau de la proximité, même si la population demande encore davantage de proximité, encore davantage de disponibilité. »

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, fait évacuer la salle et prononce le huis clos.

Fait en séance date que dessus,

La Directrice générale,

Le Président,